



**COMPTE RENDU
DE LA REUNION DU COMITE DIRECTEUR DE CLT DU 02 OCTOBRE 2018**

Présents :

Mme DUBOUILH, présidente	Mme DEBRET, vice-présidente/section cartonnage
Mme COLLET, vice-présidente/section encadrement	Mme MAINY, secrétaire
Mme MAPPUS, trésorière/section cuisine	Mme CELI, secrétaire-adjointe/section mosaïque
M. ETEVE, section échecs	Mme ESTEBAN, section scrabble
Mme CHAPPART, section peinture sur soie	Mme CEZE, section peinture sur porcelaine
Mme FAVEROLLE, sections belote et tarot	Mme GAULIER, section théâtre
M. LOCQUET, section aéromodélisme	Mme TEXIER, section pyramide
Mme LACROIX, section cartonnage	Mme MAUNIER, section pyramide

Excusés :

M. GRILLET, section astronomie	Mme BUJADOUX, section patchwork
M. LE PALEC, trésorier-adjoint/section photo	Mme BERTOL : nouvelle animatrice section couture
Mme GRISOLET, section reliure	M. POIVRET, section poterie
M. GUALDARONI, section échecs	Mme PERROT Josyane , section reliure

La Présidente ouvre la séance en remerciant les personnes présentes d'assister à ce comité qui est le premier de la saison 2018/2019.

1 - Forum de rentrée : des adhésions ont été recueillies dans plusieurs sections. Nous avons fait paraître un article dans le journal La Marne, ce qui pourrait expliquer l'adhésion des personnes venues d'autres communes.

La Présidente indique qu'elle a tenu le stand toute seule et que cette situation sera à revoir pour le forum 2019.

2 – Cooptation de candidatures d'animatrices : deux candidatures sont soumises à la validation du comité. Il s'agit de Mme Christine CEZE et de Mme Patricia BERTOL qui animeront la section Art floral. Mme BERTOL animera par ailleurs la section Broderie-initiation à la couture. En déplacement actuellement, celle-ci n'a pu être présente à cette réunion.

Les deux animatrices sont remerciées pour leur participation au développement de CLT.

3 – Expositions annoncées :

a) **de CLT :** la prochaine exposition est prévue du 15 au 24 novembre 2018 au MOUSTIER.

Le calendrier retenu est le suivant :

- Début de l'installation le 15/11

- Suite de l'installation et vernissage le 16/11
- ouverture au public du 17 au 24/11
- clôture le 24 après 17 heures.

Comme les années précédentes, il est indispensable d'assurer une présence en continu durant cette période. Un tableau à remplir par chaque responsable de section a été diffusé en cours de réunion. Des adhérents autres que responsables de sections peuvent être proposés. Ce tableau est à remettre à la Présidente dès que possible afin que nous puissions établir un planning global.

Des créations peuvent désormais être mises en vente pendant les expositions selon une décision et des règles définies par le comité directeur en 2016. Pour mémoire :

- seules des créations fabriquées dans les ateliers de CLT sont commercialisables.
- Le produit de la vente est encaissé par les personnes assurant la permanence puis remises à la Trésorière via la Présidente.
- une participation de 10% sera prélevée pour CLT.
- les objets vendus restent exposés jusqu'à la fin de l'exposition et seront ensuite remis aux acheteurs.
- Le tarif sera mentionné au-dessous de chaque objet. L'idéal serait de disposer d'une fiche par atelier indiquant les objets en vente, leur tarif et leurs auteurs.
- Si les auteurs de certaines créations ne souhaitent pas vendre leur production, il est souhaitable qu'ils le mentionnent au-dessous de chaque objet. Cela évitera des erreurs.
- CLT fabriquera des chevalets mentionnant « NE PAS TOUCHER » et « MERCI DE VOUS ADRESSER A L'EQUIPE DE PERMANENCE » afin d'éviter des manipulations pouvant salir les objets.

b) **du club Photo** : du 28/11 au 11/12 au MOUSTIER

c) **de la section Astronomie** : du 28/11 au 18/12 à LAGNY.

4 – Budget :

- **Budget prévisionnel** : un tableau à remplir de section a été envoyé aux responsables de section par la trésorière. A ce jour seuls quelques retours ont été effectués. La Trésorière rappelle que ce tableau est destiné à prévoir les dépenses de l'année en cours mais que si une dépense non prévue à ce jour devait être faite en cours d'année, cela ne poserait pas de problème de principe de financement. La trésorière insiste sur le fait qu'il s'agit avant tout de faciliter l'activité des animateurs.

Il est précisé que le compte bancaire de CLT est un compte global. Même s'il est intéressant de connaître l'état des dépenses et des recettes par section, il n'y a pas d'obstacle à faire face à une dépense allant au-delà du montant des recettes de telle ou telle section. Il faut toutefois veiller à une certaine équité et faire en sorte que les dépenses importantes puissent être réparties entre les sections au fil du temps.

- **Répartition d'une partie de la cotisation perçue par CLT** pour chaque adhérent (pour mémoire 20€ cette saison) : la règle non écrite qui consistait à attribuer 60% de cette cotisation aux sections n'a plus lieu d'être dans la mesure où le compte de CLT n'est pas réparti par section.
- **Remboursement des frais engagés** : la remise de factures doit se faire dans des conditions permettant de faciliter le traitement du remboursement par la trésorière et éviter des erreurs préjudiciables aux personnes ayant engagé les dépenses. Le bulletin de demande de remboursement mis en œuvre par le précédent Président est à utiliser. Ce document est joint au présent compte rendu. Rappelons que l'association est soumise à la vérification de ses comptes et qu'un contrôle administratif n'est pas à exclure. Par conséquent plus les documents comptables sont clairs et plus chaque opération sera facilitée.

5 - Tour de table des sections :

Globalement les effectifs de CLT restent stables avec des variations à la baisse ou à la hausse selon les sections. Les inscriptions ne sont pas encore finalisées. Un point sera fait ultérieurement. Il n'est pas fait état de difficultés particulières dans la vie des sections, sauf pour la section Echecs qui s'est trouvée confrontée à une situation pour laquelle elle a été amenée à trancher. Il s'agit de deux adhérents qui participent aux concours de leur discipline au titre de CLT et du fait qu'ils ne prennent pas part aux entraînements, ne souhaitent plus payer la cotisation. L'impossibilité de les accueillir dans ces conditions leur a été signifiée.

Nous allons envoyer un article sur les activités de CLT à la mairie de Thorigny en vue d'une parution dans le journal municipal.

6 – Recueil des contributions au règlement intérieur : aucune contribution n'a été remise au bureau.

7 – Célébration des 30 ans de la section Théâtre en 2019 : la dernière représentation de la saison se fera les 8 et 9 juin 2019. D'ici là le comité directeur devra réfléchir à la manière de célébrer cet anniversaire important.

8 – Récompenses : l'atelier de peinture sur soie a posé sa candidature à un concours auquel participaient 65 concurrents. Notre atelier a remporté les 5^{ème}, 20^{ème} et 21^{ème} prix. Saluons cette performance.

∞∞∞∞∞∞∞

La prochaine Assemblée générale aura lieu le 1^{er} décembre 2018 à 15heures. Une convocation sera envoyée courant novembre. Vous pouvez toutefois noter cette date dans vos agendas dès à présent.